

LETTRE D'INFORMATION N°6

Association Serre de Gruas Vent Libre

décembre 2020

Installation des sonomètres

RES vient d'installer des sonomètres chez plusieurs propriétaires. Il s'agit de mesurer le niveau de pression acoustique, une grandeur physique liée au volume sonore. Le sonomètre s'utilise dans les études de pollution sonore et d'acoustique environnementale pour quantifier le bruit et les nuisances.

Les éoliennes produisent des bruits mécaniques et aérodynamiques. Leurs niveaux sont mesurables, mais la définition de leur impact sur les riverains est relativement subjective. Cependant, on peut penser comme le Professeur BRUEL (CHU de Montpellier) : « Même si la perception du bruit n'est que subjective, l'un des signes majeurs est la douleur et la douleur en médecine, est éminemment prise en compte ».



Sonomètre au Serre de Gruas

Les bruits mécaniques :

Ce sont essentiellement des bruits liés à la transmission et à l'alternateur. Actuellement, ils ont été réduits de manière significative grâce à une technologie améliorée, mais le fait que les turbines soient de plus en plus puissantes et de plus en plus hautes réduit notablement ces améliorations. Plus le son est produit haut, où les obstacles sont moindres, mieux il se propage...

Le bruit produit par une éolienne atteint 120 dB au niveau de la nacelle (bruit d'une discothèque) et, d'après les constructeurs, jusqu'à 45 dB à 300m. D'autres facteurs comme le nombre d'éoliennes, la topographie, le bruit ambiant jouent aussi un rôle non négligeable.

Bruits aérodynamiques :

Ces bruits sont causés par les irrégularités du flux d'air autour des pales et par les changements de vitesse du vent. Ils sont importants et ne peuvent pas être supprimés. De surcroît, à chaque passage de la pale sur le mat, un "wouf" est émis.

Dans les régions où les vents ne sont pas constants (comme sur les crêtes jurassiennes), les bruits varient avec les rafales ce qui accentue leur caractère désagréable.

Les sons ne se propagent pas de façon rectiligne et uniforme. Ils suivent des trajectoires dépendant de la topographie. Ainsi, lorsque les vents sont forts sur une crête et faibles dans la vallée protégée en contrebas, les bruits émis par les éoliennes ne s'entendent pas ou peu sur la crête mais par contre fortement dans la vallée (jusqu'à plus de 1000 mètres de distance).

Il résulte de ce qui précède que les mesures théoriques préalables effectuées par les promoteurs ne se retrouvent pas forcément dans la réalité.

Les bruits émis par les éoliennes sont caractérisés par un large spectre de fréquences et une forte variation d'amplitude, ce qui les rend particulièrement gênants .

Les basses fréquences :

Les grandes éoliennes produisent beaucoup de sons de basse fréquence dont certains se rapprochent des fréquences cardiaques. De nombreuses personnes sont très sensibles à ces sons qui sont surtout perceptibles dans des environnements calmes (zones rurales et suburbaines), parfois à l'intérieur des habitations alors même qu'ils sont imperceptibles à l'extérieur.

Les infrasons :

Les turbines à vent industrielles émettent des infrasons qui sont parfois détectables à plusieurs kilomètres.

Les humains n'entendent pas les infrasons au sens strict du terme (avec les oreilles), mais ils les ressentent de diverses façons, les conséquences sur la santé humaine et animale sont actuellement inconnues.

Lors de mesures de bruits effectuées à proximité d'éoliennes, les techniciens utilisent généralement des sonomètres standards et n'enregistrent que les sons dont la fréquence est supérieure à 20Hz. Enregistrer des sons en-deçà de 20 Hz nécessite un appareillage beaucoup plus complexe et un personnel qualifié (acousticiens). Les infrasons ne sont donc pas évalués.

Ces éléments sont extraits du Rapport "Étude sur les risques sanitaires générés par les éoliennes" rédigé en 2014 (voir les références et son intégralité en pièces jointes).

Lettre ouverte aux promoteurs

En réponse à notre demande de documents sur les projets, les promoteurs nous proposent une rencontre.

Nous partageons avec vous, en pièce jointe, la lettre que nous leur adressons.



Serre de Gruas

Soutien aux propriétaires

Sur les communes de Lyas, Pranles, Saint Cierge, Saint Julien-en-saint-Alban, Saint-Vincent-de-Durfort, Flaviac... nous avons créé un groupe de soutien aux propriétaires fonciers contactés par les promoteurs. Certains en effet nous demandent des informations relatives à la signature de baux. D'autres également ont refusé de signer et sont heureux de la solidarité naissante entre propriétaires résistants. (voir en pj un document relatif aux baux que nous avons écrit et diffusé). N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez des doutes avant, pendant ou après la signature de bail.

Pétition

A défaut de pouvoir organiser des réunions publiques, nous avons préparé une pétition pour continuer la mobilisation. Vous la trouverez en pièce jointe. N'hésitez pas à la faire tourner, signer autour de vous et à nous la renvoyer remplie ou sinon la signer sur notre site. Nous mettons en avant différents arguments, une sorte de liste de tout ce qui nous touche au sein de la collégiale.



Serre de Gruas et vue sur la vallée du Rhône et el Vercors

Affichage libre

Nous encourageons toutes les personnes qui le souhaitent à s'exprimer sur le sujet des éoliennes. La liberté d'expression ! ça vous parle ? c'est un sacré sujet d'actualité.

Au travers d'affiches et dans le cadre légal, nous pouvons questionner, faire réfléchir, susciter le débat.



Affichage libre vu sur Privas

Adhésions

Quel que soit le montant, n'hésitez pas, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à marquer votre soutien à l'association par une adhésion.

Vous pouvez adhérer en ligne sur notre site internet.

Site Internet

Un site Internet est à votre disposition :

<http://gruas-vent-libre.fr>

Photos

Nous remercions tous ceux qui nous envoient des photos du Serre de Gruas.